

Il était une fois... les Maisons des parents

Les Maisons des parents, pour quoi faire ?

Une Maison des parents, pourquoi ? Une Maison des parents est un lieu convivial, où il est possible de prendre son temps pour échanger en toute confiance et confidentialité avec d'autres parents ou des professionnels. C'est un lieu non stigmatisant et déculpabilisant, pour aider les parents à prendre du recul et à trouver des appuis pour l'éducation de leur enfant. Elle est dédiée aux parents et valorise leurs ressources et savoir-faire, en les soutenant dans leur rôle de parents, afin de contribuer au mieux-être de la famille.

Une Maison des parents, c'est quoi ? Une Maison des parents est un lieu ressource pour les parents et les professionnels dont les objectifs sont : informer, écouter, favoriser les rencontres et les échanges, soutenir, accompagner ou orienter.

Une Maison des parents, pour qui ? Une Maison des parents s'adresse à tous les parents, aux grands-parents, beaux-parents, futurs parents et à tous ceux qui partagent la fonction éducative. Elle s'adresse également aux professionnels et partenaires bénévoles qui travaillent avec les parents et/ou les enfants.

Une Maison des parents, comment ? Une Maison des parents propose un accueil individuel et collectif sous différentes formes : information, entretiens individuels, orientations, relais, animations, ateliers, conférences, débats, permanences, etc.

Texte rédigé par les responsables des Maisons des parents de Bobigny, Épinay-sur-Seine, Pantin et Saint-Denis. ●

Sommaire

Les Maisons des parents, pour quoi faire ?	1
Introduction	3
1 Un peu d'histoire	3
État des lieux en 2005.....	4
2 Les Maisons des parents aujourd'hui	5
Les constantes.....	5
Ce qui s'est développé.....	7
3 Conclusion	10
ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DISPONIBLES À PROFESSION BANLIEUE.....	11

Avec la participation de

Maison des parents, Aubervilliers
En préfiguration
AZIB Sabrina, chargée de mission Parentalité

Maison des parents, Bobigny
*Structure municipale créée en 2005
et son annexe en 2010*
ALLIX Guylaine, coordinatrice
HUGUES Camille, responsable

Maison des parents, Épinay-sur-Seine
Structure municipale créée en 2002
PAROT Brigitte, responsable

À l'écoute des parents, Montreuil
Structure associative créée en 2012
BONNEAU Michelle, bénévole

Relais des parents, Pantin
Structure municipale créée en 2010
DAVTIAN Héliène, responsable

Maison des parents, Saint-Denis
Structure municipale créée en 2012
DELIVRÉ Oriane, responsable

Maison des parents, Stains
Structure municipale créée en 1999
TRESKOW Marlène, responsable

Introduction

Ce travail a pour objectif de faire le point sur l'évolution des Maisons des parents depuis leur création et depuis le rapport de 2005¹. Ce dernier servira donc de point de repère à partir duquel seront confrontés les récits actuels des intervenantes et leur perception des éventuelles évolutions.

Il est en effet nécessaire, et fort intéressant, de faire, après quelques années de fonctionnement, le point sur la fonction, les objectifs et les effets de ces structures innovantes. On peut d'ores et déjà considérer qu'à l'heure actuelle, après quelques années d'expérience, les Maisons des parents se sont peu à peu institutionnalisées.

Quelles sont dès lors les conséquences de cette institutionnalisation, l'évolution de ces structures et les nouvelles questions qui se posent à elles du fait de cette évolution ?

Certaines Maisons des parents ont également développé un accueil des enfants. En quoi cet accueil a-t-il fait bouger les pratiques ?

1

Un peu d'histoire

Les lois du début des années 1980 avaient installé la notion d'enfant maltraité de préférence à celle d'enfant en danger, ouvrant ainsi « l'ère du soupçon² » envers des adultes « maltraitants » et installant de multiples dispositifs de surveillance, contrôle et d'accompagnement éducatif des parents et adultes supposés « défaillants ». Mais la fin des années 1990 a vu surgir d'autres modalités de prise en charge de la protection des enfants : des modalités essentiellement préventives, centrées sur le soutien à la parentalité, à la fois de façon coercitive (responsabilisation administrative voire pénale des parents par exemple), mais aussi à travers une réflexion sur la parentalité (nouvelle notion désignant l'exercice de la fonction parentale³). Cette réflexion prenait en compte l'évolution sociétale, les transformations de la structure familiale, l'évolution du statut de l'enfant et des savoirs concernant son développement et son éducation dans le monde contemporain ainsi que la solitude et le désarroi de nombreux parents qui en sont la conséquence.

Ce dispositif de Maison des parents s'inscrit dans une réflexion sur les difficultés rencontrées par les parents et, par conséquent, sur une évolution de la conception du dispositif de protection de l'enfance.

Il n'est pas propre à la France et s'inscrit dans un mouvement international, en particulier dans les pays de l'OCDE, d'« intérêt des pouvoirs publics de créer des services à destination de tous les parents, quelle que soit leur configuration familiale et à toutes les étapes du développement de l'enfant⁴ ».

¹ *Maisons des parents en Seine-Saint-Denis*, sous la direction de Marine Zecca, Profession Banlieue, avril 2005.

² *L'Enfant, l'adulte, la loi, l'ère du soupçon*, sous la direction de Françoise Petitot et Denise Bass, coll. Les recherches du Grape, Érès, 2001.

³ Cf. *Les Enjeux de la parentalité*, Didier Houzel, Érès, 1999.

⁴ Note d'analyse stratégique n° 277 de septembre 2012 du Centre d'analyse stratégique (www.strategie.gouv.fr, rubrique Publications). Cf. aussi le rapport *Aider les parents à être parents*, travaux coordonnés par Marie-Pierre Hamel et Sylvain Lemoine, en collaboration avec Claude Martin, coll. Rapports et Documents, n° 50, La Documentation française, 2012.

Comme le souligne la note du Centre d'analyse stratégique, « en fonction de l'objectif poursuivi, la forme prise par ces actions de soutien à la parentalité est très variable ». Elles ont cependant comme caractéristique essentielle de s'adresser avant tout aux parents, quels qu'ils soient, afin d'améliorer leur bien-être et celui des enfants, et d'être centrées sur l'accompagnement plutôt que sur la prescription ou l'éducation parentale. En ce sens, il s'agit d'entendre et de répondre aux besoins des parents. Les maîtres mots en sont l'accueil, l'accompagnement et la rencontre, voire le soutien des parents dans leurs interrogations ou difficultés face à leur position parentale.

Les Maisons des parents de la Seine-Saint-Denis s'inscrivent clairement dans ces caractéristiques. Créées dans la fin des années 1990, si elles se situent certes, comme le souligne Marine Zecca⁵, dans l'esprit de la Maison verte défini par Françoise Dolto à sa création, à la fin des années 1970⁶, elles se focalisent sur les parents, ce qui témoigne du glissement dans la conception de la protection de l'enfance souligné plus haut.

Entre lieux d'accueil, de convivialité, voire d'hospitalité, gratuits, fondés sur le volontariat, l'anonymat, lieux de ressources et/ou lieux de rencontre de parents à la recherche de compréhension, d'explications ou de conseils auprès de professionnels, il semblerait que leur objectif, leur fonctionnement, bien que centré sur l'accompagnement, reste sans cesse à remettre en discussion, à redéfinir, à réaffirmer, et cela de façon structurale. Les Maisons des parents sont en perpétuel mouvement pour répondre au mieux aux besoins des parents.

En France, les Maisons des parents sont essentiellement portées par le secteur associatif, les collectivités locales, la Caisse d'allocations familiales (Caf) à travers les Réaap (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents⁷). Elles complètent en s'en différenciant les Lieux d'accueil enfants/parents (LAEP) conçus à partir des apports de l'expérience de la Maison verte.

ÉTAT DES LIEUX EN 2005

« (...) En 2002, sept Maisons des parents étaient en exercice et sept en gestation. Les réunions de travail avaient été fortement marquées par des inquiétudes diffuses du fait des incertitudes qui pesaient tant sur les Maisons des parents en l'état que sur les nouvelles formes précaires de professionnalité qui y prédominaient à l'époque.

« Les Maisons des parents s'interrogeaient également sur leur mission. Elles devaient en effet aller à la fois vers des populations qui n'entraient pas dans les cadres institutionnels de droit commun et, en même temps, ne pas se substituer à eux (même s'ils n'avaient plus les moyens d'effectuer leurs missions), tout en apportant des réponses novatrices mais transitoires. Une question récurrente s'en suivait : "La Maison des parents n'est-elle pas un alibi des institutions classiques à ne pas conduire leurs propres missions, et donc quel est le lien entre une structure nouvelle et celles-ci ?" D'où la nécessité d'interroger simultanément les ressources existantes de droit commun, car ce sont les populations les plus fragili-

⁵ Avant-propos du rapport *Maison des parents en Seine-Saint-Denis*, Profession Banlieue, 2005.

⁶ www.dolto.fr/archives/siteWeb/maison.htm

Pour un bilan de la Maison verte : Gérard Neyrand, *Sur les pas de la Maison verte. Des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Syros, 1995.

⁷ À la suite de la conférence de la famille de 1998, les Réaap ont été créés par la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM n° 1999/153 du 9 mars 1999. Ils permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité, essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques et des connaissances.

sées qui risquent d'en pâtir. Nécessité encore de s'inscrire, comme ce fut le cas, dans une démarche de réseau, à condition d'en définir les fonctions et les limites.

« Mais déjà à l'époque, l'hétérogénéité des Maisons des parents rendait compte de la complexité des paramètres en interaction et de l'ingéniosité des acteurs de terrain à inventer des solutions *ad hoc*. Chaque Maison des parents supposait de saisir et d'articuler de multiples paramètres : l'histoire locale et la filiation du lieu, l'implantation géographique, l'échelle territoriale, les effets de cité et de territoire, dans leur ambivalence de refuges (appartenance et solidarité) et d'enfermement (discrimination et invalidation), l'enclassement (ou le désenclassement) dans les divers dispositifs et politiques existants, l'entre-deux ou l'entre-soi, le repli stratégique ou au contraire la carte partenariale et réticulaire, les moyens de communication physiques mais aussi médiatiques. Autant de paramètres qui sont étroitement dépendants des choix pratiques et théoriques, ainsi que de la connaissance qu'entretiennent professionnels et non-professionnels avec le réseau local de dispositifs institutionnels et politiques. Les Maisons des parents soulevaient toutes ces questions dans les entrelacs d'actions à la fois liées et singulières, de complémentarité et d'articulations à construire avec l'existant (...).⁸ »

2

Les Maisons des parents aujourd'hui

C'est bien cette interrogation sur la création des Maisons des parents, leurs objectifs, voire sur les pratiques, déjà constatée dans le rapport de 2005 et que l'on peut entendre comme signe d'une certaine vitalité, que nous avons retrouvée lors de ces séances de travail de 2012.

Cette diversité dans leur création et leur évolution ainsi que la personnalité des intervenantes, au-delà de leur spécialité professionnelle, ont évidemment été essentielles pour assurer la pérennité et la spécificité de ces structures.

Toutes les responsables⁹ des Maisons des parents n'ont pas pu être présentes à chaque séance, pour différentes raisons dont l'essentielle semble être, outre des problèmes de planning souvent extrêmement chargé, le peu de disponibilité dû au faible nombre de professionnels intervenant dans ces structures. Certaines ont dû fermer le temps de la réunion. Néanmoins, leur participation a donné un aperçu diversifié des modalités de leur investissement et de la multiplicité des questions posées par le fonctionnement de ces structures.

LES CONSTANTES

Une certaine liberté

Le premier constat tient dans l'engagement et l'investissement des professionnelles dans ces lieux. Elles en retirent une certaine satisfaction. Le plaisir éprouvé à y travailler semble tenir essentiellement à une certaine liberté dans leur inter-

⁸ Extrait de *Maisons des parents en Seine-Saint-Denis*, op. cit.

⁹ Les séances de travail n'ont réuni que des femmes ; peu d'hommes travaillent dans ces structures, ce qui mériterait une réflexion.

vention, ce qui est souvent difficile actuellement dans les structures sociales ou socio-éducatives compte tenu de la pression occasionnée par l'augmentation du nombre de situations d'urgence à traiter. Liberté dans l'invention de modalités d'accueil, liberté par rapport à la tendance aux « protocolisations », allant actuellement en se multipliant, des interventions sociales et socio-éducatives; liberté également par rapport à des missions d'évaluation, de surveillance, de prescription, voire de « signalement »¹⁰. Il semblerait que dans ces lieux tels qu'ils sont organisés, l'accompagnement de personnes, en demande certes de renseignements, de conseils, d'échange, mais aussi de lien social, tiennent toute sa place.

Les intervenantes, quelle que soit l'hétérogénéité de leur appartenance professionnelle (qui n'a pas été sans poser question au début de cette initiative), développent dans ces lieux de nouveaux savoir-faire et de nouvelles compétences, ce qui stimule certainement leur engagement.

L'accueil

Plusieurs questions se posent: comment se faire connaître d'une part, et comment, une fois connu, ne pas être débordé? À qui s'adressent ces lieux et qui, de fait, les fréquente? Quelles actions initier ou partager qui n'entament pas le projet et le caractère de ces dispositifs?

Comment mobiliser, comment faire pour que les parents puissent « pousser la porte » et entrer? Et, question subsidiaire, comment dépasser la méfiance que peuvent avoir certains face à un lieu public et à des professionnels? L'emplacement du lieu, le type de publicité qui est fait et par qui, ainsi que, bien évidemment, la qualité de l'accueil et le bouche à oreille qui s'ensuit sont essentiels.

Les organisations proposées sont diverses, en fonction du territoire, de sa population, mais aussi du personnel disponible et de ses qualifications professionnelles qui, pour n'être pas au premier plan, déterminent cependant ce que l'on pourrait appeler le « style » de chaque Maison des parents.

Ces modalités d'accueil, d'intervention, sont sans cesse à travailler, à réinterroger, voire à faire évoluer. Elles sont très diverses selon les Maisons des parents en raison probablement des populations concernées, des demandes, mais aussi des orientations des institutions porteuses. En effet, dans certains lieux, la tentation est grande pour ces organismes porteurs de demander certaines actions spécifiques parfois « décalées » par rapport au projet du lieu. Ainsi, les Maisons des parents s'interrogent sans cesse sur les actions à entreprendre ou auxquelles participer et on ne peut que remarquer l'importance du travail permanent d'évaluation, de réflexion, d'élaboration, des équipes de ces différents lieux.

¹⁰ Si nous mettons ce terme entre guillemets, c'est que, dans les derniers textes de loi, il est réservé à l'acte de faire connaître à la justice la situation de danger pour laquelle on lui demande d'intervenir après que les professionnels ont communiqué une information préoccupante à une cellule de professionnels chargés de l'évaluer. Cependant, dans la vie courante des professionnels, il est difficile de se passer de ce terme qui équivaut à attirer l'attention sur une situation de risque dans laquelle peuvent se trouver les enfants, pour des raisons diverses.

CE QUI S'EST DÉVELOPPÉ

Mais qui sont ces parents et leurs enfants ?

Qui sont en effet les parents qui poussent la porte et pourquoi la poussent-ils ? Là aussi, les réponses sont extrêmement diverses selon le lieu d'implantation, le mode de création, le/les projets des Maisons en question, les organismes porteurs et les intervenants. Mais de fait, les parents accueillis sont ce que l'on appelle le « tout-venant », ils ne sont pas contraints mais invités à venir dans ces lieux pour rencontrer d'autres parents et des professionnels. Et les Maisons des parents se doivent d'être disponibles pour des parents qui ne solliciteraient pas *a priori* un service social ou éducatif mais qui auraient un questionnement.

Pour faciliter la venue des parents, certaines Maisons des parents ont mis en place un accueil pour les enfants ou développé des partenariats avec des structures de la petite enfance.

En effet, si une accueillante peut dire qu'elle n'est pas sûre que ceux qui poussent la porte soient tous des parents, d'autres sont aux prises avec des questions importantes concernant le public accueilli : par exemple, il peut arriver que se trouvent présents en même temps des parents dont l'enfant est placé et l'assistante familiale à qui il est confié ; ou encore, comment faire pour accueillir les parents qui ont des enfants en bas âge qui ne sont pas gardés par ailleurs, ce qui ouvre d'ailleurs pour certaines sur une nouvelle question : s'il n'y a pas d'enfants sans parents, y a-t-il des parents sans enfants ? Que faire alors de/avec les enfants ? Faut-il, et comment alors, rester dans une intervention destinée spécifiquement aux parents ? Faut-il créer parallèlement une structure d'accueil spécifique pour les enfants ? Avec quels objectifs ? Ne risque-t-on pas alors de redoubler les structures de LAEP mises en place dans de nombreuses communes ?

Est-ce la même parole qui peut être échangée quand un enfant est là ou pas ?

Enfin, les Maisons des parents, accueillant tous les parents quelle que soit leur situation, sont susceptibles d'accueillir aussi des situations d'urgence de soin ou de protection. Bien évidemment, les intervenantes sont parfaitement au clair avec ces missions. Aucune n'ignore que tout citoyen a obligation de « signaler » un enfant en danger. Comment maintenir ouverte au maximum la possibilité de parole, d'échange, avec des parents en difficulté et les accompagner, quand cette question du « signalement » peut être dans certains cas en arrière-plan ?

C'est une des difficultés que rencontrent toutes ces structures d'accueil (LAEP, Maisons vertes, etc.). La question se pose bien évidemment différemment selon les publics accueillis.

Le partenariat

Les Maisons des parents peuvent être à certains moments à l'initiative d'actions réunissant plusieurs partenaires (l'Éducation nationale, la Caf, les services municipaux et départementaux, les associations) et, de ce fait, développer un travail de coordination important.

Depuis les premières créations des Maisons des parents en Seine-Saint-Denis, le volet partenarial a pris une dimension centrale. Créer du lien entre les partenaires locaux intervenant dans le champ de la famille renforce d'autant plus le soutien à la fonction parentale.

• *Bobigny*

Début 2011, la Maison des parents de Bobigny a engagé un travail de mise en lien des différents partenaires locaux autour du soutien à la parentalité.

Un groupe de travail s'est progressivement constitué et se réunit une fois par mois pour l'élaboration d'une charte éthique et la constitution d'un annuaire intra-professionnel à destination des partenaires qui exercent sur la commune de Bobigny.

Il existe d'autres actions à l'initiative de la Maison des parents de Bobigny, comme les conférences ouvertes aux familles et aux professionnels ainsi que tout le travail de diffusion de l'actualité balbynienne qui permet le lien social.

• *Pantin*

Le Relais des parents de Pantin a développé un partenariat étroit avec l'équipe du programme de réussite éducative (Pre) en charge également de l'accueil des collégiens temporairement exclus (Acte)¹¹. Les deux équipes se réunissent pour travailler de façon individualisée les situations évoquées dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) pour lesquelles la question d'un accompagnement de la parentalité a été évoquée. Il s'agit de trouver au cas par cas la meilleure façon de soutenir ces parents sans les stigmatiser : soit en les intégrant dans des rencontres de parents ouvertes à un public large, soit en proposant des débats plus ciblés sur la base des besoins repérés, soit en les accueillant au Relais des parents où le parent demande souvent à être accompagné par le référent de parcours pour la première rencontre.

• *Saint-Denis*

La Maison des parents de Saint-Denis anime un groupe de travail parentalité qui regroupe des services municipaux, des associations et des institutions comme l'Éducation nationale ou l'hôpital Delafontaine. Les réunions ont lieu tous les deux mois environ et permettent de travailler en commun sur des projets portés par la Maison des parents. Par exemple, les journées d'étude sur la parentalité, qui ont lieu une fois par an, sont travaillées au sein de ce groupe : la définition de la thématique (la dernière avait pour thème les relations parents-école), le choix des intervenants en lien avec les problématiques qui se dégagent des échanges, l'organisation de la journée, etc.

• *Épinay-sur-Seine*

À Épinay-sur-Seine, la coordination du projet des droits de l'enfant par la Maison des parents a permis la rencontre de professionnels n'ayant pas forcément l'habitude de travailler ensemble (petite enfance, culture, centres socio-culturels, associations) et permet, plus largement, de connaître les missions et les actions de chacun. À l'issue des trois ou quatre réunions de préparation sur la thématique des droits de l'enfant, des projets propres à chaque structure ont pu être relayés par les autres, des actions communes ont vu le jour et des professionnels ont travaillé ensuite ensemble sur d'autres projets.

¹¹ Depuis 2008, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a mis en place un dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus (Acte).
www.seine-saint-denis.fr/accompagnement-des-collégiens.html

Pour l'organisation des journées de la parentalité, au cours d'une première réunion, la mutualisation des informations autour d'une même thématique (le jeu en 2013) a créé un partage non négligeable qui a permis ensuite de produire une cohérence d'actions. Concrètement, une première action organisée par la Maison des parents a lancé les journées de la parentalité qui ont débuté à la date de la journée internationale de la famille (15 mai) et se sont poursuivies jusqu'au 25 mai, journée mondiale du jeu. Durant ces dix jours, neuf partenaires se sont relayés et ont proposé onze actions.

Le partenariat signifie aussi l'inscription dans des réseaux naissants ou existants afin d'élargir et/ou de consolider un maillage territorial. À Épinay-sur-Seine, à raison d'une journée par mois, le réseau Estime de soi, ou Re-SOI, réunit des professionnels issus des champs de l'insertion, de l'éducation, du social, du sanitaire, etc. qui échangent sur les pratiques et postures professionnelles (*empowerment* ou développement du pouvoir d'agir, accueil...) favorisant le développement de l'estime de soi. Ce réseau est né d'une réflexion sur la manière de prévenir les conduites à risques; l'estime de soi est apparue, pour les acteurs locaux, comme un levier d'intervention pertinent pour prévenir ces pratiques.

Considérées parfois comme des spécialistes de la famille, les Maisons des parents sont sollicitées pour participer à de nombreux projets voire mettent à disposition leurs locaux pour des actions initiées par d'autres dispositifs – ce qui n'est pas sans leur poser question. Ces partenariats peuvent permettre aux parents de rencontrer des institutions avec lesquelles ils sont parfois en difficulté et constituent pour les Maisons des parents une opportunité de réaliser ainsi une partie de leur mission de relais vers les institutions, de tiers avec les familles. Du point de vue des parents, une partie de l'intérêt des Maisons des parents peut résider dans le fait d'être ressenties « en dehors » de ces institutions qu'ils vivent parfois comme menaçantes voire maltraitantes.

Outre l'importance du travail que cela suppose, le risque est grand que la position même des Maisons des parents en soit affectée et que leur dispositif d'accueil soit mis à mal. Il y a donc sans cesse à penser : comment être « dehors » tout en étant dedans, dans un « dispositif » ?

« Dispositif »

On emploie ici ce terme de « dispositif » au sens que lui donnait Michel Foucault, c'est-à-dire « comme un "appareil" formé d'une série de parties agencées entre elles de telle manière qu'elles influent sur le champ d'action. Un dispositif indique un arrangement qui a un effet normatif sur son "environnement" puisqu'il y introduit certaines dispositions. Le dispositif crée une propension à certains types d'actes, une tendance à ce que certaines choses "arrivent" ».

Au cours des séances de travail, ce qui constituait, malgré leur diversité, le point commun des Maisons des parents était précisément cette « propension à un certain type d'actes », une tendance à ce que certaines choses « arrivent ».

3

Conclusion

La définition des Maisons des parents telle qu'elle avait été signalée dans le rapport de 2005 est toujours en travail, ce que l'on peut considérer comme un signe de vitalité.

Certes, ces structures sont fragiles financièrement et peuvent être à tout moment remises en question. Cependant, leur implantation semble s'affermir et leur hétérogénéité jouer en leur faveur dans la mesure où celle-ci permet une certaine adaptabilité aux territoires, à l'histoire locale et aux problèmes que rencontrent les populations qui y vivent. La nécessité d'une éventuelle unification, qui pourrait se poser dans notre société avide de protocoles et de contrats, ne semble cependant pas à l'ordre du jour, ce dont on peut se réjouir en raison de l'importance de l'adaptabilité et de la diversité que ce dispositif nécessite.

Mais au-delà de leur diversité, les Maisons des parents partagent des valeurs communes et savent se rencontrer et travailler ensemble pour innover en étant attentives aux besoins des parents.

On ne peut que remarquer l'engagement, l'investissement des professionnels et la satisfaction qu'ils trouvent dans ce travail. En effet, la latitude d'invention et de créativité dont ils jouissent, la sollicitation permanente de leur expérience professionnelle et humaine apparaissent manifestes dans leur façon de rendre compte de leur expérience et de s'interroger. Leur satisfaction est également liée à la possibilité de créer des liens que des psychanalystes pourraient qualifier de « transférentiels »¹², fondement de toute évolution psychique nécessaire à une modification des comportements, à l'apaisement de l'angoisse et de ses conséquences.

En effet, la qualité de ces liens nécessite également que ceux-ci n'enferment pas l'accueillant et le parent dans une relation duelle, mais qu'ils soient une ouverture sur une plus grande capacité du parent à s'insérer dans un lien social. Cela nécessite pour les professionnels une vigilance constante soutenue par un travail d'analyse des pratiques avec un tiers.

Dans le rapport de 2005, le sociologue Michel Autès analysait les transformations du travail social et l'émergence de nouvelles pratiques. Il notait comment le travail social, et les institutions dans lesquelles il se déploie, est un « travail de nature symbolique » qui construit ou soutient un certain type de subjectivité et de lien social. Après avoir souligné l'évolution « moderne » du travail social qui a déconstruit l'ancienne façon de le concevoir, il faisait remarquer que « quand l'on regarde le travail social dans sa globalité, le droit commun et les néo-institutions ou les néo-professionnels, il y a tout un ensemble d'initiatives qui sont un véritable creuset pour résoudre les questions ou même la question sociale telle qu'elle se pose aujourd'hui de manière très forte ».

En effet, si l'on considère que l'un des problèmes actuels est le délitement du lien social, on peut constater que c'est la construction ou la réparation de ce lien que semblent réussir ces équipes.

Les Maisons des parents ne sont-elles pas en train d'inventer de nouvelles fonctions dans le champ socio-éducatif? ●

¹² C'est-à-dire un investissement provisoire du professionnel lui permettant d'être considéré comme une personne sur qui on peut compter pour soutenir quelqu'un comme sujet et en l'occurrence comme parent.



ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES DISPONIBLES À PROFESSION BANLIEUE

PARENTALITÉ

AEFTI 93, APEIS, Ville de Stains, À PART ENTière. *Paroles de parents privés d'emploi*, Le Temps des cerises, 2004.

BRUEL Alain, FAGET Jacques, JACQUES Lucille, JOECKER Monique, NEIRINCK Claire, POUSSIN Gérard, *De la parenté à la parentalité*, Érès, 2001.

EPSTEIN Jean, *Parents, professionnels, pourquoi et comment travailler ensemble?*, Pôle de ressources départemental Ville et Développement social du Val-d'Oise, Collection: La soirée du pôle, n° 18, 2005.

GOUSSAULT Bénédicte, *Être parent aujourd'hui, une aventure au quotidien*, L'Atelier, Collection: Les Savoirs de la ville, 2005.

HAMEL Marie-Pierre, LEMOINE Sylvain, en collaboration avec MARTIN Claude, *Aider les parents à être parents, Le soutien à la parentalité, une perspective internationale*, Centre d'analyse stratégique, n° 50, La Documentation française, 2012.

JACQUEY-VAZQUEZ Bénédicte, RAYMOND Michel, *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité*, Inspection générale des affaires sociales, 2013.

JONAS Irène, « La parentalité, quels rapports entre parents et institutions? », *Saint-Denis... au fur et à mesure...*, n° 52, 2008.

LEMAGUERESSE Sylvie, *Parentalité*, Institut régional du travail social de Bretagne, 1999.

MALOCHET Virginie, *Aide à la parentalité. Étude sur la politique régionale de soutien aux structures porteuses de projet (2000-2010)*, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, 2011.

MASCLET Olivier, ROZIER Sabine, « *Se livrer pour se délivrer* ». *Les groupes de parole de parents animés par les Écoles des parents et des éducateurs*, Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs, 2000.

NEYRAND Gérard, *Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité*, Presses universitaires de France, 2001.

NEYRAND Gérard, *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*, Érès, 2011.

OTT Laurent, *Travailler avec les familles. Parents-professionnels: un nouveau partage de la relation éducative*, Érès, 2004.

RIBES Bruno, *L'Accompagnement des parents*, Dunod, 2003.

TRÉMINTIN Jacques, « Les groupes de parole pour les parents », *Lien social*, n° 589, 2001.

VERJUS Anne (Coord.), VOGEL Marie (Coord.), « Le travail parental: représentations et pratiques », *Informations sociales - CNAF*, n° 154, 2009.

VOSSIER Bernard, *La Parentalité en questions. Problématiques et pratiques professionnelles*, ESF, Association nationale des cadres du social, Collection: Actions sociales, 2002.

Comment associer les parents à l'accompagnement à la scolarité, Association de la Fondation étudiante pour la ville, 2003.

« Démissionnaires, irresponsables, défaillants, dépassés... Les parents sont-ils nuls? », *Non-violence Actualité*, n° 261, 2002.

Faire famille aujourd'hui : de nouveaux enjeux pour les parents, les enfants et les professionnels ?, Mairie de Saint-Denis, 2011.

« Familles et action sociale aujourd'hui », *Vie sociale*, n° 1, 2001.

Forum des accueillants des accueils parents-enfants, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2003.

Groupes de paroles, groupes de parents, Comité de liaison et de coordination des services sociaux publics et privés de Seine-Saint-Denis (Clicoss 93), 2003.

Guide de lecture des actions de soutien à la parentalité, Fédération des centres sociaux et socio-culturels de Seine-Saint-Denis, 2003.

Journée de travail « Institutions, famille, autorité parentale », Mission régionale d'appui Droit et Ville, 2000.

« Les groupes de parole de parents », Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs, hors-série n° 1, 2001.

Les Rapports parents-enfants-professionnels : quelles évolutions ?, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, 2006.

« Nouvelles figures de la parentalité », *Informations sociales - CNAF*, n° 149, 2008.

Soutien à la parentalité et développement social local : quels réseaux, pour quels intérêts partagés ?, Pôle de ressources départemental Ville et Développement social du Val-d'Oise, 2003.

MAISONS DES PARENTS

AUTÈS Michel, MAUREL Élisabeth, ZECCA Marine, *Maisons des parents en Seine-Saint-Denis*, Profession Banlieue, 2006.

LAZIMI Gilles, MARION Marie-Christine, *La Maison des parents de Romainville. Essai d'évaluation, synthèse 2002*, Mairie de Romainville, 2003.

NEYRAND Gérard, *Sur les pas de la Maison verte : des lieux d'accueil pour les enfants et leurs parents*, Syros, 1995.

Bilan 2002 des actions de la Maison des parents, Mairie de Stains, 2003.

La Maison des parents : bilan des activités septembre 2000 - avril 2001, Association Parentage – Pantin, 2001.

Projet La Maison des parents, Centre social et culturel Georges-Brassens – Pierrefitte-sur-Seine, 2000.

Projet de Maison des parents à Stains, Mairie de Stains, 1998.

• EN DVD

DELATTRE Dominique, *Faut-il apprendre à être parent(s) ?*, La Cathode, 2007.

KUPFERSTEIN Daniel, SIMON Emmanuelle, *Une maison pour les parents*, 2009. ●